



Déclaration à la CAPD du 23 mai 2017

Monsieur le directeur académique, mesdames et messieurs,

Vous venez d'être nommé sur le Val d'Oise, nous vous souhaitons la bienvenue.

Après les annonces du président de la république à propos des **rythmes scolaires** ou du **dédoublé des CP en REP+**, beaucoup de nos collègues du département s'interrogent et nous interrogent.

Concernant l'annonce sur la réforme des rythmes scolaires, il semblerait que l'intention du président de la république soit de laisser aux communes le soin d'organiser le temps périscolaire sans contrainte, donc de repasser, ou non, à la semaine de quatre jours, de maintenir ou de supprimer les activités périscolaires. Cette carte blanche laissée aux communes accentuerait encore la tutelle des communes sur les enseignants du primaire, ce qui aggraverait la situation actuelle. **Quelles que soient les intentions du ministre, le SNUDI FO estime qu'il est indispensable d'abroger les décrets Peillon/Hamon sur les rythmes scolaires pour rétablir une organisation de la semaine scolaire commune à toutes les écoles du territoire national et pour permettre le maintien d'un calendrier scolaire national de 36 semaines de classe.**

Concernant l'annonce sur le dédoublement des CP en éducation prioritaire, le SNUDI FO estime que doit se poser avant tout la création des postes nécessaires pour faire baisser les effectifs de l'ensemble des classes et non un simple redéploiement de postes existants. Pour cela, le SNUDI FO revendique la création d'un concours exceptionnel sur notre académie comme cela a pu être fait dans l'Académie de Créteil pour la Seine Saint Denis.

Lors de cette CAPD, il est question en premier point des **demandes de temps partiels**. Si nous savons que l'octroi des mi-temps sera facilité, principalement pour l'affectation des futurs PES, nous souhaitons que les demandes sur autorisation de la quotité 75% soient également largement accordées. Par ailleurs, nous nous étions adressés à Mme Gauthier au mois de mars pour que le droit au temps partiel à 80% soit pleinement respecté sur notre département. Nous souhaitons donc que la quotité de 80 % figure dans les annexes que remplissent les collègues pour qu'ils aient la possibilité réelle de le demander et de l'obtenir. **Le SNUDI FO réaffirme que toutes les quotités demandées par les collègues doivent être accordées, quels qu'en soient les motifs.**

Concernant l'**accès à la Hors Classe**, le SNUDI FO note la légère augmentation du ratio annoncée par le ministère à 5,5 %, ce que signifierait environ 260 collègues promus dans le Val d'Oise (soit une vingtaine de plus que l'an passé). Sans même évoquer les futures orientations gouvernementales pour la fonction publique, l'application de PPCR pour l'an prochain menace directement de faire baisser le nombre de promus puisque le décret du 7 mai prévoit de réduire fortement le nombre de PE promouvables (PE à partir de deux ans d'ancienneté dans le 9 échelon contre la règle actuelle des PE à partir du 7^e échelon). **Pour le SNUDI FO, c'est inacceptable. Avec les différentes fédérations de fonctionnaires FO, CGT et SUD, le SNUDI FO revendique l'abrogation des décrets PPCR.**

Le SNUDI FO remercie les personnels du service du mouvement pour leur disponibilité.